

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22046**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce spécialité Management Multi-canal du Commerce de Détail

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille, Président de l'Université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312m Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel :

- Gère une unité de vente de détail traditionnelle et/ou électronique
- Vend et achète les produits pour son commerce
- Organise le transport des produits y compris les produits provenant de l'étranger
- Détermine son barème de vente en fonction du marché et de la réglementation
- Met en place les ventes par commerce électronique et les modalités de règlement des ces échanges y compris à l'international
- Vérifie la réalité des paiements
- Assure le suivi des ventes et gère son stock de manière optimale
- Organise son espace de vente traditionnel et/ou électronique
 - Ce diplômé a les capacités pour agir dans l'environnement commercial y compris international afin de vendre, organiser et gérer,
- Il maîtrise la méthodologie d'analyse de l'environnement des affaires dans ses dimensions économiques, juridiques et culturelles et peut donc prendre les décisions d'achat ou de vente,
- Il négocie de manière optimale avec les vendeurs et les clients,
- Il connaît la réglementation commerciale et la réglementation sociale pour gérer son personnel,
- Il maîtrise les procédures de paiements pour mener à bien les ventes et les achats y compris ceux passés à l'étranger.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Distribution, Commerce de détail, industrie, banque de détail, Assurance, logistique.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Direction de petites et moyennes entreprises commerciales.
- Cadre commercial responsable de la vente de détail et opérant dans tous les secteurs d'activités.
- Chef de rayon
- Responsable de points de vente traditionnels et/ou de commerce de détail.
- Téléconseil et télévente.
- Marchandisage.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

D1408 : Téléconseil et télévente

D1301 : Management de magasin de détail

D1506 : Marchandisage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le stage obligatoire de 12 semaines minimum peut se faire à partir du 1er avril.

La certification s'obtient après un parcours d'enseignement d'une durée d'une année et après une évaluation concernant les unités suivantes :

Licence - Unités d'enseignement Crédits ECTS

1er semestre

UE 1 Stratégies commerciales 6 ects

UE 2 Organisation de l'espace commercial 6 ects

UE 3 Marketing 6 ects

UE 4 Droit 6 ects

UE 5 Achat, veille commerciale et innovation 6 ects

2ème semestre

UE 6	Logistique et gestion de stock	6	ects
UE 7	Gestion comptable et financière	6	ects
UE 8	Négociation et communication	6	ects
UE 9	Projet tuteuré	6	ects
UE 10	Stage en entreprise (12 semaines)	6	ects
Total des coefficients		60	

L'appréciation des connaissances au cours de la formation se fait par un examen terminal, par un contrôle continu ou une combinaison des deux modes d'évaluation. Une note unique est établie pour chaque enseignement à la fin de celui-ci.

La note finale d'évaluation des connaissances dans une unité d'enseignement est attribuée après délibération du jury, sur la base de la moyenne des notes obtenues dans les cours qui composent cette unité d'enseignement. La compensation entre les notes des différents cours d'une unité d'enseignement s'effectue sans note éliminatoire. Une unité d'enseignement est validée et définitivement acquise lorsque la moyenne ainsi obtenue est au moins égale à 10/20. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenue à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignements y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

À l'issue de cette formation, le candidat a validé 180 crédits européens (ETCS), dont 60 pour ce diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	100 % d'enseignants
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	100 % d'enseignants
En contrat de professionnalisation	X	100 % d'enseignants
Par candidature individuelle	X	100 % d'enseignants
Par expérience dispositif VAE	X	jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n° 2012-0523 en date du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2013-2014 : année d'ouverture de la licence

13 personnes certifiées : 6 Femmes et 7 hommes

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr>

<http://fpc.univ-amu.fr/vae>

Lieu(x) de certification :

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté d'économie appliquée

15-19 allée Claude Forbin

13627 Aix en Provence cedex 1

Tél : 04 86 09 10 20

Courriel : corinne.chavagnat@univ-amu.fr

Historique de la certification :